

## **RÈGLEMENT**

### **Grand concours photos « Schtroumpfe tes MicroPopz ! »**

#### **ARTICLE 1 : Présentation de la Société Organisatrice**

La société **SYSTEME U CENTRALE NATIONALE**, SA Coopérative à capital variable, ayant son siège social au 20 rue d'Arcueil – 94150 Rungis, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le n° 302 604 956 (ci-après "la Société Organisatrice") organise un Concours photos gratuit et sans obligation d'achat, intitulé : **«CONCOURS PHOTOS SCHTROUMPFE TES MICROPOZ ! »** (ci-après le "Concours photos") accessible sur la page "La marque U" de Facebook. Le Concours n'est pas associé à la société Facebook, ni géré ou sponsorisé ou parrainé par la société Facebook.

#### **ARTICLE 2 : Durée du Concours photos et accessibilité**

Le Concours photos est accessible sur le portail communautaire Facebook notamment depuis l'adresse URL suivante : <https://www.facebook.com/La.Marque.U> en langue française ou plus précisément depuis <http://bit.ly/ConcoursPhotoSchtroumpf>.

Le Concours photos débutera le lundi 27 mars à 09h00, et se clôturera le dimanche 9 avril 2017 à 23h59 (heures françaises de connexion faisant foi).

Ce Concours photos n'est pas géré ou parrainé par Facebook, que Système U décharge de toute responsabilité.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Concours photos si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

#### **ARTICLE 3 : Principe du Concours photos et modalités de participation**

Le Concours photos est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (hors DROM-COM) et se connectant à la page communautaire Facebook notamment à l'URL suivante : <https://www.facebook.com/La.Marque.U> (ci-après « le Participant »).

Toute participation au Concours photos par une personne mineure est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur les personnes concernées.

Sont exclues les personnes ayant directement participé à l'élaboration directe ou indirecte du Concours photos à savoir les membres permanents ou occasionnels (même nom, même adresse postale) de :

- Système U Centrale Nationale
- Système U Centrales Régionales Nord-Ouest, Ouest, Est et Sud
- L'ensemble des Magasins U
- Brand Loyalty
- IMPS
- Gulfstream Communication
- SCP BRISSE-BOUVET-LLOPIS

La participation au Concours photos implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement (voir ci-après « le Règlement ») dans son intégralité, des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite,...) ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux en France.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation.

#### **3.1 Principe du Concours photos**

Pour participer au Concours photos, les participants doivent poster une ou plusieurs photo(s) de leurs figurines MicroPopz Schtroumpf offertes dans les magasins U participants à l'opération (liste des magasins participants disponible sur [magasins-u.com](http://magasins-u.com), offre valable dans la limite des stocks disponibles. Une pochette contenant 1 figurine MicroPopz Schtroumpf, remise en caisse par tranche de 25 € d'achats, hors services, carburant, gaz, livres, presse, cartes cadeaux U, et limitée à 6 par passage en caisse.), dans une situation créative et

surprenante sur <http://bit.ly/ConcoursPhotoSchtroumpf> (via ordinateur, tablette ou smartphone). Les MicroPopz doivent être le sujet principal de la photographie.

Pour prise en compte de la participation au Concours photos, les photos des participants doivent être en ligne sur <http://bit.ly/ConcoursPhotoSchtroumpf> à la date de fin du Concours photos.

Chaque photo subira une procédure à posteriori de sa publication dite de "modération" de façon à s'assurer que les photos publiées sont conformes aux Principes du Concours photos. Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit de supprimer les photos ne respectant pas les Principes du Concours photos ou ne présentant pas de lien avec le Concours photos. A ce titre, seront supprimées les photos comportant un autre élément ou personnage qu'un/des figurines MicroPopz Schtroumpf, si les MicroPopz Schtroumpfs ne sont pas l'élément principal de la photographie, si une personne, une marque, logo, emblème, symbole est présente sur la photographie. Les photographies dont le Participant n'est pas l'auteur, les montages, retouches ou trucages ou encore issues de banques d'images sont également interdites et seront supprimées, tout comme les photographies publiées en doublon.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de supprimer les photos :

- Discriminatoires : sexisme, racisme, homophobie etc. ;
  - Incitant à la haine, la violence, la pédophilie, le négationnisme, l'antisémitisme, les propos injurieux, vulgaires, menaçants ou obscènes s'adressant à une personne ;
  - Portant atteintes aux droits d'autrui (droit d'image, droit intellectuel, droit à la vie privée etc.) ;
  - A des fins publicitaires ou commerciales;
- \_ [...]

La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être engagée pour ce type de publication ou ces actions de modération.

### **3.2 Modalités de participation**

Pour participer au Concours photos, le Participant doit être titulaire d'un compte Facebook actif durant toute la Période du Concours photos, se rendre sur la page <https://www.facebook.com/La.Marque.U> et en particulier sur l'onglet « **Grand concours photos Schtroumpfe tes MicroPopz** » et suivre les modalités décrites ci-dessous :

- Se rendre sur la page d'accueil du Concours photos ;
- Cliquer sur le bouton « Je participe » ;
- Valider les autorisations d'accès à son profil demandé par l'application ;
- Remplir un formulaire de participation au Concours photos en renseignant les informations suivantes : civilité, prénom, nom, date de naissance, adresse email, adresse postale, code postal, ville et numéro de téléphone.
- Sélectionner la photo via son compte Facebook ou depuis son ordinateur ou son smartphone et valider sa participation.

#### Restrictions :

Afin que sa participation puisse être prise en compte, le Participant doit obligatoirement être l'auteur de la photographie sans aucun recours aux bandes d'images, montages ou trucages. Il est également rigoureusement interdit de :

- utiliser des systèmes de participation automatique
- acheter des votes
- présenter plusieurs fois la même photo

### **ARTICLE 4 : Désignation des gagnants**

A l'issue du Concours photos, soit à partir du dimanche 9 avril 2017, la Société Organisatrice désignera la meilleure photo par un jury interne en considération des critères suivants :

- Le respect du thème : figurines MicroPopz dans une situation créative et surprenante

- L'originalité de la photo
- La qualité de la photo
- Le respect des Principes du Concours photos

Le gagnant du séjour à Los Angeles sera averti par e-mail et sa photo sera publiée à l'issue de la période du Concours photos sur la page La Marque U, via une publication dédiée, ainsi que sur l'espace dédié au Concours photos, le 12 avril 2017.

Le gagnant ainsi que les 3 personnes accompagnantes devront être titulaires d'un passeport valable 6 mois après la date de retour. Dans le cas contraire, le gain pourra être annulé.

La Société organisatrice désignera de façon aléatoire les 53 autres gagnants par le procédé du tirage au sort parmi tous les participants au concours, excepté le participant désigné gagnant par élection du jury U.

- Le premier gagnera une TV Sony
- Les 2 suivants un smartphone SONY XPERIA
- Les 50 suivants une tirelire Schtroumpf

Par ailleurs, l'unicité de gagnants est mise en place lors de l'élection de la meilleure photo par le jury et le tirage au sort.

En cas de contestation, seule la base de données détenue par Système U Centrale nationale fera foi pour désigner les Gagnants.

Le Participant autorise toute vérification concernant son identité. Toute indication d'identité falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte ou inexacte entraînera l'élimination de la participation et l'annulation du gain.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer, à tout moment, la production de justificatifs concernant l'identité du Participant. Faute de réponse du Participant sous 3 jours à une demande de justification, le Participant sera exclu du Jeu et le gain sera perdu.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gains attribués par tirage au sort.

Du seul fait de la participation au Concours photos, le Gagnant autorise la Société Organisatrice à reproduire et utiliser à titre publicitaire (opération promotionnelle et publi-promotionnelle) leurs noms, prénoms, adresses (postale et/ou Internet) sans que cette utilisation leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que le Lot gagné. Cependant si le Gagnant ne souhaite aucune utilisation de ses nom, adresse, ils peuvent en demander l'interdiction par courrier, adressé à :

SYSTEME U Centrale Nationale  
Concours photos « Schtroumpfe tes MicroPopz ! »  
Parc Tertiaire Icade  
20, rue d'Arcueil – 94533 RUNGIS Cedex

## **ARTICLE 5 : Dotations et Attribution des lots**

### **5.1 Descriptif des Dotations :**

- Un voyage à Los Angeles d'une valeur unitaire de 7500 € TTC ;
- Une TV Sony d'une valeur unitaire de 649,99 € TTC ;
- Deux Smartphone Sony XPERIA d'une valeur unitaire de 426,99 € TTC.
- Cinquante Tirelires Schtroumpfs d'une valeur unitaire de 25 € TTC.

Soit une valeur totale de 10 253,97 € TTC.

### **Voyage à Los Angeles**

La Société Organisatrice attribuera 1 séjour à Los Angeles pour une famille de 4 personnes : 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans (a minima 1 adulte à partir de 21 ans).

Le gagnant sera contacté par téléphone par la Société ELEMENTS en charge de la prestation complète du voyage au plus tard le 30 avril 2017.

Aucun changement d'accompagnant(s) ne pourra être effectué une fois toutes les coordonnées communiquées pour les réservations.

Pour la parfaite compréhension des Participants sur les caractéristiques du séjour à gager, une description des prestations comprises dans ce séjour figure ci-dessous.

Le séjour est valable un an à compter du 12 avril 2017. Seule la Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, prolonger ou reporter le séjour si les circonstances l'exigent.

Dans le cas où le gagnant et/ou ses accompagnants ne pourront se rendre disponibles sur cette période, le gain pourra être annulé ou attribué à un autre participant au Concours photos.

LE SÉJOUR COMPREND :

- **Les déplacements suivants**

- Aller-retour en train de la gare la plus proche du domicile du Gagnant jusqu'au terminus en gare de Paris (billet SNCF 2de classe).
- Vols aller-retour en classe économique :
  - Départ de Paris et arrivée à Los Angeles
  - Départ de Los Angeles et arrivée à Paris
- Transferts aéroport/hôtel/aéroport en transport privé
- Transferts hôtel/Studio Sony Pictures/hôtel

- **L'hébergement**

- Hébergement 6 nuits (hôtel luxe à Hollywood, chambre familiale)
- 

- **Expérience VIP studio d'animation Sony Pictures** avec une découverte exceptionnelle de l'envers du décor qui comprend :

- > Transport de l'hôtel au studio.
- > Une visite guidée du campus où est situé le studio d'animation
- > Une rencontre avec des artistes qui ont travaillé sur le film d'animation LES SCHTROUMPFS LE VILLAGE PERDU
- > Apprendre le procédé de la production vu par les personnes qui travaillent sur les visuels d'animation
- > Vivre une expérience unique de démonstration d'animation
- > Vous pourrez repartir avec l'enregistrement de votre voix sur l'un des personnages !
- > Retour à l'hôtel.

Une fois les dates communiquées par les gagnants, aucune modification ne pourra être prise en compte.

**LE SEJOUR NE COMPREND PAS** : les dépenses personnelles et les pourboires, les options touristiques non mentionnées, les petits déjeuners, les déjeuners et diners, les visas, l'assurance.

**IMPORTANT : INFORMATIONS VOYAGES**

**Il est précisé que le séjour nécessite pour les ressortissants français :**

- **Un passeport individuel à lecture optique ou un passeport électronique valable au moins 6 mois à partir de la date de retour de Los Angeles.**

- Les frais de mise en œuvre, mise en service, installation, utilisation, formalités administratives liés au gain du Participant restent à la charge exclusive de celui-ci.
- **Vaccinations** : les vaccinations doivent être à jour. Plus d'informations sur <http://www.sante.gouv.fr> ou chez votre médecin traitant.

**Pour les autres nationalités, il convient de consulter l'ambassade des Etats-Unis**

### **TV Sony**

Téléviseur LED full HD, Wifi, 49" (123,2 cm)

Série WD75

Le gagnant recevra un appel du transporteur pour convenir d'un jour et d'une heure de livraison du lot, entre le 21 et le 30 avril 2017.

Lors de la livraison, le gagnant devra signer le document remis par le livreur après avoir ouvert le colis et vérifié le bon état du lot livré.

Une fois le lot livré, aucune demande du gagnant lié à l'état du lot ne pourra être prise en compte.

Toutefois, une garantie de 2 ans sera disponible dans le colis.

### **Smartphone Sony XPERIA Z**

Poids : 161g

Dimensions : 146 x 72 x 8,1 mm

Mémoire et stockage : 3GO de Ram. Carte EMMC32 Go

23 Mpx avec triple capteur dédié à la photo / appareil photo avant 13 Mpx

Processeur 64 bits quad-core Qualcomm® Snapdragon™ 820

Conception résistante à l'eau

Écran Full HD 5,2" avec verre incurvé

Port USB Type-C™

Le gagnant recevra un appel du transporteur pour convenir d'un jour et d'une heure de livraison du lot, entre le 21 et le 30 avril 2017.

Lors de la livraison, le gagnant devra signer le document remis par le livreur après avoir ouvert le colis et vérifié le bon état du lot livré.

Une fois le lot livré, aucune demande du gagnant lié à l'état du lot ne pourra être prise en compte.

Toutefois, une garantie de 2 ans sera disponible dans le colis.

### **Tirelire Schtroumpf**

En résine

Format : approx. 110 mm hauteur

Le gagnant recevra son lot par colis à l'adresse renseignée lors de sa participation, entre le 21 avril et le 05 mai 2017. Il devra signer le reçu pour bénéficier de son lot. Après signature, aucune demande liée au lot ne pourra être prise en compte.

Les lots ne sont ni repris, ni échangés contre un autre lot ou contre toute contrepartie financière. Un gagnant ne pourra pas choisir un autre lot parmi les lots mis en jeu.

Toutefois, Système U Centrale Nationale, est autorisée à remplacer le lot contre un autre lot de même valeur.

### **5.2 Remise des Dotations**

Les gagnants seront avertis de leur gain le 12 avril 2017 par un email envoyé à l'adresse email renseignée lors de leur participation au Concours photos.

Les Lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des Gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte.

Les Dotations offertes aux Gagnants ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en argent, remplacées ou échangées contre toute autre dotation de quelque nature que ce soit à la demande des Gagnants.

En cas de renonciation expresse d'un Gagnant à bénéficier du voyage à Los Angeles, celui-ci pourra être cédé à titre gracieux à une tierce personne dans les mêmes conditions initiales d'acceptation du Lot présentées dans l'article *Dotations et attribution des dotations*, seulement si le Gagnant n'a pas confirmé son départ et selon les modalités de la Société ELEMENTS.

La revente des Lots est strictement interdite. Une procédure de vérification pourra être effectuée et le Lot annulé.

En cas de renonciation expresse du Gagnant à bénéficier de son Lot voyage sans cession à une tierce personne, celui-ci sera conservé par la Société Organisatrice sans que la responsabilité de celle-ci ne puisse être engagée.

Aucune réclamation, aucun recours relatif aux lots ou à leur attribution ne pourra être adressé à la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réservant à ce titre le droit de remplacer le Lot par un autre Lot de même valeur, la destination peut être modifiée par la Société Organisatrice, si les circonstances l'y obligent, sans contestation possible du Gagnant.

La Société Organisatrice se réserve la faculté de modifier, à tout moment et sans préavis, le Lot offert ou les règles relatives à leur attribution.

Si la Société Organisatrice se trouve, notamment en raison d'un redressement ou d'une liquidation judiciaires de son fournisseur Sony Pictures, dans l'impossibilité de livrer les Lot ou gains remportés par les Participants, elle se réserve le droit de remplacer les Lots prévus par un autre de valeur égale ou supérieure ou à défaut, d'en aviser le Participant par voie électronique. Le Participant ne pourra réclamer aucune indemnité à la Société Organisatrice à ce titre.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du Participant, la Société Organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque Lot ou gain au Participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de la participation, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du Concours photos ou ne s'est pas conformé au présent Règlement.

#### **ARTICLE 6 : Connexion et utilisation – Responsabilité**

**6.1.** Il est rigoureusement interdit, pour les participants, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Concours photos proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et/ou ses gagnants. Si cela se produit, le joueur sera définitivement supprimé de la liste des Participants.

**6.2.** La participation au Concours photos implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En cas de problème de sécurité ou de défaillance technique, SYSTEME U se réserve le droit d'apporter des modifications au Concours photos avant le 9 avril 2017 inclus et décline toute responsabilité en cas de perte de certaines données informatiques.

**6.3.** En conséquence, SYSTEME U ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le site et, de manière générale, de toute information et/ou donnée diffusée sur les services consultés sur le site ;
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;

- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Concours photos;
- De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- De la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée;
- Des problèmes d'acheminement ;
- Du fonctionnement de tout logiciel ;
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur ;
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Concours photos, ayant endommagé le système d'un joueur.

**6.4.** Il est précisé que SYSTEME U ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Concours photos, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Concours photos se fait sous leur entière responsabilité.

**6.5.** La responsabilité de SYSTEME U ne saurait être engagée, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

#### **ARTICLE 7 : Informatique et Libertés**

Les Participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant enregistrées dans le cadre du présent « Concours photos » sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la confirmation et l'envoi de leur gain.

#### **ARTICLE 8 : Demande de remboursement des frais**

Tout Participant au Concours photos peut obtenir sur simple demande écrite le remboursement de ses frais de connexion correspondant au temps de Jeu sur la base d'une connexion de 3 min au tarif réduit, soit 0,15 euros. La demande de remboursement doit être adressée par courrier après la date de clôture du Concours photos, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse ci-dessous et indiquer :

- les noms, prénom, adresse postale et adresse email du Participant (identiques à ceux figurant dans le formulaire de participation)
- Le nom du Concours photos auquel il a participé
- Une photocopie de sa pièce d'identité
- La date et l'heure de sa participation
- Une photocopie de la facture détaillée de l'opération téléphonique et/ou fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile
- Un RIB

SYSTEME U Centrale Nationale  
 Direction communication – Pôle contenu  
 Grand concours photos « Schtroumpfe tes MicroPopz »  
 Parc Tertiaire ICADE, 20, rue d'Arcueil – 94533 RUNGIS Cedex

Les frais engagés par le Participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande sur la base courrier au tarif lent en vigueur (20g).

Nonobstant ce qui précède et étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès à schtroumpflavie.magasins-u.com s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter à inspirationsfemme.magasins-u.com et de participer au Concours photos ne lui occasionne aucun

frais ou débours supplémentaire.

Le remboursement sera effectué par chèque, virement ou tout autre moyen, dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien fondé de la demande.

Une seule demande de remboursement par Participant ayant rempli le formulaire en ligne (même nom, même adresse) sera prise en compte. Toute demande de remboursement parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Toute réclamation concernant les remboursements des frais de participation devra être adressée à l'adresse du Concours dans un délai de 3 mois à compter de la date de fin d'opération. Au delà de ce délai, les réclamations ne pourront être traitées.

#### **ARTICLE 9 : Informations générales**

**9.1.** Le gagnant doit accepter que son prénom et la première lettre de son profil soient publiés sur Facebook et réutilisés dans le cadre du Concours photos, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

Le Participant autorise toutes les vérifications concernant son identité, son âge ainsi que ses coordonnées postales. Toute fausse déclaration d'identité ou de fausse adresse entraîne l'élimination immédiate du Participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

**9.2** La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Concours photos, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. En particulier, la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible au cours de la durée du Concours photos ou pour le cas où les informations fournies par des Participants viendraient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

**9.3** Les Participants autorisent la Société Organisatrice à exploiter leur image, seule ou en groupe et le cas échéant celles des personnes ou des biens présents sur les Photographies, dans les conditions et sur les supports d'exploitation définis ci-après;

Ces photographies pourront être exploitées – reproduites, représentées, communiquées au public et adaptées – sur la page facebook [www.facebook.com/La.Marque.U](http://www.facebook.com/La.Marque.U)

Ces photographies pourront être exploitées sans restriction ni réserve et sans que cela ne confère aux Participants une rémunération, un droit ou un avantage quelconque. Cette autorisation d'exploitation non exclusive est consentie à partir de l'envoi de la photographie, pour une durée de cinq mois. Ces droits sont cédés pour le territoire français (Corse et DOM-TOM inclus) et pour la durée d'exploitation de la photographie. La photographie transmise par les Participants ne sera pas vendue à des tiers. Il est précisé que sur le support internet et compte-tenu de la nature particulière d'internet, les droits consentis sur ce support le sont pour le monde entier.

#### **9.4. Propriété intellectuelle**

Le Concours photos et tous les droits qui lui sont rattachés sont la propriété exclusive de Système U et IMPS. Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès font l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

#### **ARTICLE 10 : Dépôt légal et Consultation du règlement**

Le Règlement complet est déposé à la SCP BRISSE-BOUVET-LLOPIS, huissiers de justice associés, 354, rue Saint-Honoré – 75001 PARIS.

En complément de ce qui précède, le Règlement du présent Concours photos est accessible sur <http://bit.ly/ConcoursPhotoSchtroumpf>.

Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site.

Le Règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante :

SYSTEME U Centrale Nationale  
Direction communication – Pôle contenu  
Grand Concours photos « Schtroumpfe tes MicroPopz »  
Parc Tertiaire ICADE, 20, rue d'Arcueil – 94533 RUNGIS Cedex

(Timbre remboursé sur demande sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande de règlement). Les demandes seront honorées dans un délai moyen de 2 mois. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant le Concours photos, et notamment l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du Concours photos ainsi que le nom du Gagnant.

**ARTICLE 11 : Loi applicable**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation, l'application du présent Concours photos ou de son Règlement sera soumise à la Société Organisatrice.

Les contestations ou réclamations relatives au Concours photos et/ou à son Règlement devront être formulées par écrit et ne pourront être prises en considération au-delà d'1 mois à compter de la clôture du Concours photos.

Fait à Rungis, le 16/03/2017